



PROVINCE DE QUÉBEC MRC de La Haute-Gaspésie

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des Territoires non organisés, tenue le quatorzième jour d'avril deux mille quatorze, à 19 h 15, à la salle de conférences du centre administratif de la MRC de La Haute-Gaspésie, situé au 464, boulevard Sainte-Anne Ouest, à Sainte-Anne-des-Monts.

Sont présents :

- M. Allen Cormier, préfet
- M. Judes Landry, maire de Cap-Chat
- M^{me} Micheline Pelletier, maire de Sainte-Anne-des-Monts
- M. Michel Laperle, maire de La Martre
- M. Dario Jean, maire de Marsoui
- M. Réjean Normand, maire de Rivière-à-Claude
- M^{me} Lynda Laflamme, maire de Mont-Saint-Pierre
- M. Serge Chrétien, maire de Saint-Maxime du Mont-Louis
- M. Joël Côté, maire de Sainte-Madeleine de la Rivière-Madeleine

Est également présent :

- M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier

VÉRIFICATION DU QUORUM – OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 19 h 15 par M. Allen Cormier, préfet de la MRC de La Haute-Gaspésie. M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, agit comme secrétaire.

RÉSOLUTION NUMÉRO 8383-04-2014 TNO

Lecture et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE le préfet procède à la lecture de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M^{ME} MICHELINE PELLETIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS, adopte l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 8384-04-2014 TNO

Adoption du procès-verbal de la séance du 10 mars 2014

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mars 2014 a été courriellé à chacun des maires le 11 avril dernier;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JUDES LANDRY ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS, adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mars 2014 tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, fait le suivi du procès-verbal du 10 mars 2014 au conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des Territoires non organisés.

RAPPORT D'ACTIVITÉ DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, présente le rapport d'activité des TNO de la MRC de La Haute-Gaspésie pour la période du 1^{er} au 31 mars 2014.

RÉSOLUTION NUMÉRO 8385-04-2014 TNO

Approbation du *Rapport des impayés et déboursés directs*

IL EST PROPOSÉ PAR M. JOËL CÔTÉ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS, approuve le *Rapport des impayés et déboursés directs* :

Paiements : 4 086,23 \$

Factures : 47 595,69 \$

TOTAL : 51 681,92 \$

Présenté aux membres du conseil lors de la préséance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CORRESPONDANCE

RÉSOLUTION NUMÉRO 8386-04-2014 TNO

MRC de La Haute-Gaspésie, responsable du dossier MADA

CONSIDÉRANT la signature de la convention d'aide financière relative à la réalisation de la démarche MADA sur le territoire de la MRC de La Haute-Gaspésie ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a identifié son responsable régional pour la démarche ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités locales doivent, elles aussi, identifier leur responsable local dans ce dossier ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. SERGE CHRÉTIEN ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS nomme M. Allen cormier, préfet et M. Sébastien Lévesque, directeur général, comme représentants locaux pour les TNO.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

DÉPÔT DES ÉTATS DES RÉSULTATS COMPARATIFS TNO AU 31 MARS 2014

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, présente les *États des résultats comparatifs TNO au 31 mars 2014* non vérifiés au conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des Territoires non organisés.

RÉSOLUTION NUMÉRO 8387-04-2014 TNO

Achat de terrains du MRN, route Saint-Bernard-des-Lacs, suivi

CONSIDÉRANT QUE par le passé, le MRN a démontré de l'ouverture à mettre en vente une portion des terres publiques à Cap-Seize, secteur de la route Saint-Bernard-des-Lacs ;

CONSIDÉRANT QUE les Territoires non organisés désirent aller de l'avant avec un projet d'acquisition de terrain destiné au développement résidentiel dans ce secteur ;

CONSIDÉRANT QU'une relance, à ce sujet, a été faite en mars dernier auprès du MRN ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MICHELINE PELLETIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISES nomme M. Allen cormier, préfet, M. Sébastien Lévesque, directeur général, Mme Karine Thériault, aménagiste et M. Christian Pelletier comme responsables de ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 8388-04-2014 TNO

Achat de chlorure de magnésium liquide, route Saint-Joseph-des-Monts, soumission retenue

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Bonaventure a lancé un appel d'offres, en collaboration avec la MRC de La Haute-Gaspésie, pour l'achat de fourniture et d'épandage de chlorure de magnésium liquide ;

CONSIDÉRANT QUE Les Aménagements Lamontagne inc. ont présenté la plus basse soumission ;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de la MRC de Bonaventure ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. DARIO JEAN ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISES :

1. retienne la soumission de Les Aménagements Lamontagne inc., à 344,00 \$ le mètre cube, plus taxes, comprenant la fourniture et l'épandage de chlorure de magnésium ;
2. autorise l'achat d'environ 6.5 m³ de chlorure de magnésium liquide pour la route Saint-Joseph-des-Monts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 8389-04-2014 TNO

Convention avec la Caisse populaire Desjardins de La Haute-Gaspésie

CONSIDÉRANT QU'une nouvelle convention relative au service de perception des comptes doit être signée entre les TNO de la MRC de La Haute-Gaspésie et la Caisse populaire Desjardins de La Haute-Gaspésie ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JUDES LANDRY ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISES :

1. nomme Mme Charlotte Ouellet, adjointe administrative, comme personne-ressource ;
2. nomme M. Allen Cormier, préfet, comme signataire ;
3. nomme, M. Sébastien Lévesque, comme mandataire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VILLAGE GRANDE NATURE CHIC-CHOCS – VENTE POUR TAXES

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, informe le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des Territoires non organisés, que relativement au dossier « Village Grande Nature Chic-Chocs – ventes pour taxes » toutes les taxes impayées ont été acquittées.

PROJET DÉVELOPPEMENT D'UNE STRATÉGIE D'AFFICHAGE POUR LA MRC

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, informe le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des Territoires non organisés qu'un projet relatif au développement d'une stratégie d'affichage unique pour la MRC de La Haute-Gaspésie a été déposé dans le cadre du Pacte rural et que celui-ci a été accepté.

CONGRÈS COMBEQ 2014

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, informe le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des Territoires non organisés que l'inspecteur assistera au Congrès de la COMBEQ qui se tiendra les 30 avril, 1^{er}, 2 et 3 mai prochains, à La Malbaie.

PREMIERS ÉTATS COMPARATIFS POUR LES EXERCICES FINANCIERS 2013 ET 2014 SE TERMINANT AU 31 MARS

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, présente les *Premiers états comparatifs pour les exercices financiers 2013 et 2014 se terminant au 31 mars 2014* au conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des Territoires non organisés.

AFFAIRES NOUVELLES

Aucune affaire nouvelle.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de MME MICHELINE PELLETIER, il est résolu de lever la séance à 19 h 25.

Allen Cormier, préfet

Sébastien Lévesque
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Allen Cormier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du « Code municipal du Québec ».